

Bilan de la lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent (2016-2022)

La berce du Caucase et la berce sphondyle ont été introduites depuis plus de 40 ans au Québec. Observées à l'état naturel dans plusieurs régions depuis plusieurs années, des colonies d'envergures se trouvent au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Une plante envahissante est un végétal qui peut être indigène ou exotique, qui colonise de nouveaux sites ou de nouvelles régions à un rythme rapide et qui produit des populations dominantes, par son couvert ou par son nombre.*

Portrait

De la famille des Ombellifères (Apiacea) ces plantes hautes de 1,5 à 5 mètres se retrouvent en milieux agricoles, forestiers, le long des cours d'eau, de même qu'en milieu urbain pour la berce sphondyle. Elles ont une grande capacité de dissémination par leurs milliers de graines.

Ces plantes sont préoccupantes pour la santé des populations car leur **sève cause d'importantes brûlures cutanées** en réaction avec le soleil.

C'est une nuisance pour les activités récréotouristiques, pour l'agriculture avec des pertes de superficies, pour la biodiversité avec la perte de couvert végétal augmentant les risques d'érosion en certains endroits.

Attention de ne pas confondre

Il existe une berce indigène au Québec, la **berce laineuse**, causant très peu de problème. Pour la reconnaître voir la page 9 du rapport.



Les actions régionales

Mise en place d'un groupe de travail sur la lutte à la berce du Caucase en 2016 formé par la DSPuBSL et le CRD, incluant peu de temps après la berce sphondyle. De nombreuses actions ont été réalisées pour lutter contre ces deux espèces envahissantes.

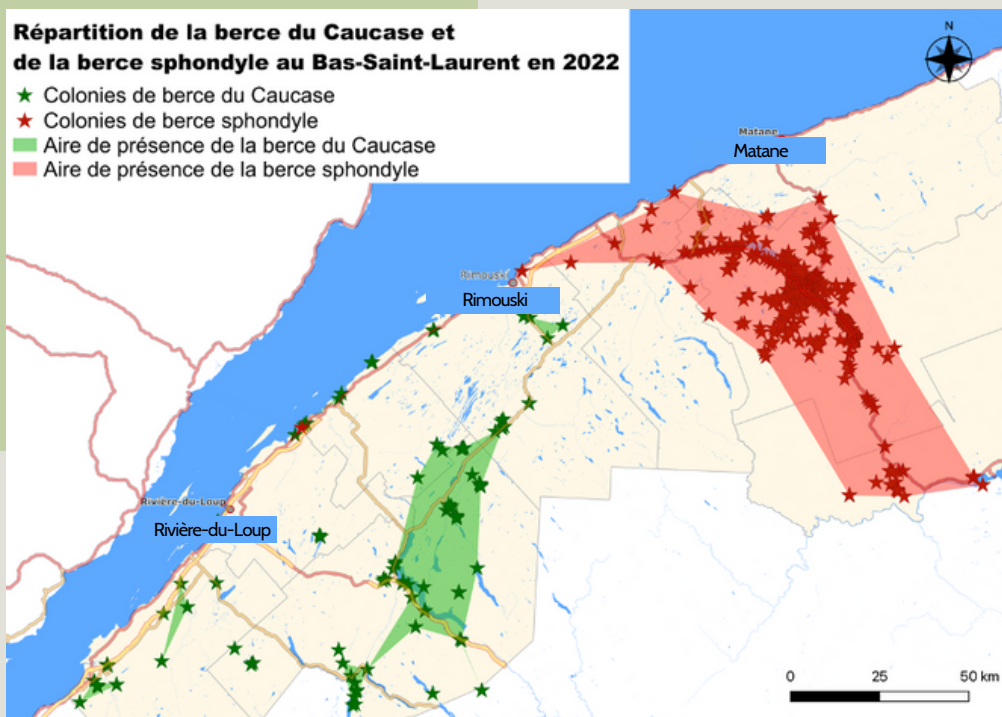
Les organismes de bassins versants de la région ont participé activement au contrôle des populations de berce. Le travail est compliqué avec les manipulations à risque et le caractère envahissant des plantes.

Le **Groupe de travail** est formé de la Direction de la santé publique du BSL (DSPuBSL), du Collectif régional de développement du BSL (CRD), des Organismes de bassins versants, de la Société des établissements de plein air du Québec, du Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs, des Municipalités du Bas-Saint-Laurent, du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

• Lavoie, C. 2019. 50 plantes envahissantes: protéger la nature et l'agriculture. Les publications du Québec.

Répartition de la berce du Caucase et de la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent en 2022

- ★ Colonies de berce du Caucase
- ★ Colonies de berce sphondyle
- Aire de présence de la berce du Caucase
- Aire de présence de la berce sphondyle



Contrôle de la berce

Méthodes physiques : arrachage, coupe d'ombelles, bâchage, pelle mécanique, tonte.

Méthode biologique : contrôle par la compétition de d'autres plantes.

Méthode chimique : herbicides en dernier recours pour des situations particulières.

Autres : sensibilisation et communication à la population, interventions auprès des municipalités, suivi des colonies pour plusieurs années.

LES RECOMMANDATIONS

- 1 Assurer un suivi des colonies connues pendant 10 ans après la dernière action d'éradication.
- 2 Identifier des zones d'intervention prioritaires de colonies de berce sphondyle.
- 3 Améliorer le fonctionnement de la plateforme Sentinelle et rendre plus efficace le signalement des colonies (MELCCFP).
- 4 Augmenter le financement alloué pour la lutte à la berce.
- 5 Fournir des outils de lutte aux municipalités pour les rendre plus autonomes.
- 6 Affecter une partie des financements disponibles à des projets de recherche.
- 7 Réaffirmer la problématique de la berce sphondyle dans le programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.
- 8 Créer un comité régional de concertation pour la lutte aux espèces envahissantes.

En 2023, une entente sectorielle de développement sur la lutte aux espèces envahissantes est en cours de réalisation réunissant l'ensemble des acteurs régionaux concernés

Extrait du rapport préparé par le Groupe de travail sur la lutte à la berce du Caucase et le berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent